

Le 26 septembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-319

Enseignement supérieur

Village des Sciences 2022

Salle Fontalon
Rue des Vernes
Commune de Roanne

Occupation de locaux appartenant à
la Ville de Roanne

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Enseignement supérieur, recherche, formation » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, à l'exception des baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Éric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération organise l'évènement « Village des Sciences » les mardi 11 et mercredi 12 octobre 2022 ;

Considérant que la réalisation de cet évènement nécessite des espaces adaptés ;

Considérant que la Ville de Roanne est propriétaire de la salle Fontalon située rue des Vernes à Roanne ;

Considérant que la Ville de Roanne accorde l'occupation de la salle Fontalon précitée du lundi 10 octobre 2022 à midi au jeudi 13 octobre 2022 à midi ;

DECIDE

- d'approuver l'accord de la mise à disposition de la salle Fontalon sise rue des Vernes à Roanne, proposée par la Ville de Roanne, pour la réalisation de la manifestation «Village des Sciences», organisée par Roannais Agglomération ;
- de préciser que cette occupation est consentie du lundi 10 octobre 2022 au jeudi 13 octobre 2022, incluant les temps de montage et démontage ;
- de dire que cette location est consentie à titre gratuit ;

Par délégation du Conseil Communautaire
Pour le Président et par subdélégation,

Éric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

